



# ACCOMPAGNER LES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS EN TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

## Comment piloter et animer les dispositifs publics associés ? - DIJON

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

L'accompagnement et l'animation de collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique constitue un levier pour faire évoluer les pratiques agricoles vers la multiperformance et pour déployer le projet agro-écologique pour la France. A l'image des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), créés par la loi d'avenir du 14 octobre 2014, des fermes DEPHY et des groupes d'agriculteurs (dits « 30 000 ») dans le cadre du plan Ecophyto, ainsi que des groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI), Ces collectifs font l'objet d'un fort portage politique confirmé lors des États généraux de l'alimentation, tant à l'échelle nationale que régionale et de dispositifs dédiés.

S'agissant de politiques régionalisées, les acteurs impliqués dans la gestion de ces dispositifs sont les DRAAF, DREAL, agences de l'eau, et conseils régionaux ; les instances départementales pouvant également être associées.

Leurs mises en œuvre nécessitent une connaissance de leurs contenus, des articulations entre eux, ainsi que des compétences en termes d'instruction, de suivi technique et administratif, d'animation, de capitalisation et de valorisation.

### OBJECTIFS :

- Connaître le cadre réglementaire, administratif et financier, relatif à ces dispositifs (GIEE, Groupes liés à Ecophyto, Groupes opérationnels du PEI) et leur inscription dans un contexte politique plus large.
- Disposer d'un état des lieux de leurs mises en œuvre : indicateurs régionaux et nationaux, objectifs et échéances, dynamique de sa région par rapport aux autres.
- Appréhender les caractéristiques du fonctionnement des collectifs et de leur impact sur la gestion des dispositifs : plus-value du collectif, évolution du métier de conseiller/animateur, fonctionnement en réseau, démarches participatives et ascendantes, approche systémique, multiperformance, déploiement et massification des bonnes pratiques, etc.
- Considérer les compétences utiles pour l'instruction et le suivi des projets en termes d'ingénierie de projets, reporting et capitalisation, relation avec les structures accompagnant les collectifs, gestion budgétaire, valorisation et communication.

### PUBLIC CONCERNE :

Référénts responsables de la gestion de ces dispositifs en DRAAF/DAAF, DREAL/DEAL, Agences de l'eau, Conseil régionaux.

Partenaires associés à la mise en œuvre de ces dispositifs : DDT, Conseil ds départementaux, ASP, AFB, MAA, MTES

### CONTENU PROPOSE :

- Présentation des enjeux, du contexte politique et des éléments cadrant les dispositifs.
- Présentation d'un exemple de mise en œuvre régionale (DRAAF AURA).
- Caractéristiques du fonctionnement des collectifs.
- Retour d'expérience d'une structure accompagnant les collectifs.
- Atelier : comment animer, faire vivre, suivre, évaluer ces dispositifs, comment capitaliser et communiquer sur l'expérience des collectifs ?

### INTERVENANTS :

Formateur interne du MAA , DRAAF, Organisme de développement agricole.

### DATES :

Du **12** (13h15) au **14 novembre 2019** (12h30)

### DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Un mois avant la formation.

### DUREE :

2 jours

### LIEU :

**DRAAF DIJON**

### NBRE DE PARTICIPANTS

15

### MAXIMUM :

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE : RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Patrick MATHIEU ([patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr](mailto:patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr) – 04 72 28 93 06)

Martine FLUET ([martine.fluet@agriculture.gouv.fr](mailto:martine.fluet@agriculture.gouv.fr) – 04 72 28 93 12)

### INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : [www.infoma.agriculture.gouv.fr](http://www.infoma.agriculture.gouv.fr)

Mail : [formco.infoma-corbass@agriculture.gouv.fr](mailto:formco.infoma-corbass@agriculture.gouv.fr)

### FRAIS D'INSCRIPTION :

242 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères

### CODE EPICEA :

**176513**